

COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, le treize juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 06/06/2018 Date de convocation : 06/06/2018
Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 16
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 2

Présents : M. THERASSE Olivier, M. COLIN Jean-Marc, Mme SCOTTON Isabelle, M. MULLER Guy, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, M. PIACENTINI Christophe, Mme SABADINI Annick, M. PORTELLA Philippe, Mme MILANI Dominique, M. FAJOLLE Didier, M. DAILLE Frédéric, Mme NONETTE-MAGNIEN Karine, M. MOLINIE Jean-Jacques, Mme CARTIER Marie-Christine, M. DALENS Claude.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme DUMAS Véronique à M. THERASSE Olivier
Mme LAPEYRE Christiane à Mme MILANI Dominique

Absent excusé : M. FORNARO Patrick

Mme Isabelle SCOTTON a été désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. **Constitution des comités consultatifs communaux**
2. **Constitution de la Commission d'appel d'offres**
3. **Désignation de délégués communaux aux organismes extérieurs**
4. **Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire**
5. **Indemnités de fonction - maire et adjoints**
6. **Délégations du maire**
7. **Plan Communal de Sauvegarde**
8. **Projet Educatif Territorial**
9. **Questions diverses**

-=-=-=-=-

➤ **Constitution des comités consultatifs communaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu de l'**article. L 2121-22 du CGCT**, le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales (seule la création de la commission d'appel d'offres est obligatoire).

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la constitution des comités consultatifs communaux. Les responsables des comités ne sont pas encore tous nommés. Les premières réunions seront organisées par les anciens conseillers qui en avaient la responsabilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide que les comités consultatifs sont constitués selon le tableau ci-après :

Comités	Composition
FINANCES	Olivier THERASSE, Véronique DUMAS, Jean-Marc COLIN, Isabelle SCOTTON, Dominique MILANI, Didier FAJOLLE, Christiane LAPEYRE, Marie Christine CARTIER, Jean Jacques MOLINIE, Claude DALENS
URBANISME – EAU - ASSAINISSEMENT	Olivier THERASSE, Guy MULLER, Christophe PIACENTINI, Frédéric DAILLÉ, DAYRAUT Cédric, VACQUE Fabien, Agnès SALLE, Karine NONETTE- MAGNIEN, Claude DALENS
BATIMENTS	Véronique DUMAS, Philippe PORTELLA, Guy MULLER, Eveline PEJAC, Christophe PIACENTINI, Annick SABADINI, Patrick FORNARO, DAYRAUT Cédric, VACQUE Fabien, Pascal BRIAUD, Claude DALENS
VOIRIE-ECLAIRAGE	Véronique DUMAS, Christophe PIACENTINI, Philippe PORTELLA, Guy MULLER, Eveline PEJAC, Christiane LAPEYRE, Patrick FORNARO, DAYRAUT Cédric, VACQUE Fabien, Pascal BRIAUD, Claude DALENS
ACCESSIBILITE	Véronique DUMAS, Guy MULLER, Eveline PEJAC, Caroline AUTHIER, Claude DALENS
TRANSPORTS	Olivier THERASSE, Eveline PEJAC, Philippe PORTELLA, Christiane LAPEYRE, Frédéric DAILLÉ
VIE DE LA COMMUNE – ASSOS –TOURISME	Jean-Marc COLIN, Véronique DUMAS, Isabelle SCOTTON, Annick SABADINI, Didier FAJOLLE, Christiane LAPEYRE, Frédéric DAILLÉ, Marie Christine CARTIER, Estelle BOUDON
CADRE DE VIE	Jean-Marc COLIN, Véronique DUMAS, Isabelle SCOTTON, Eveline PEJAC, Christophe PIACENTINI, Dominique MILANI, Didier FAJOLLE, Frédéric DAILLÉ, Corinne CHARRY, Benjamin MARSAN, Daniel GENTON
AGENDA 21 – DEVELOPPEMENT DURABLE	Elodie AUDUREAU, Jean-Marc COLIN, Frédéric DAILLÉ, Éric PAPON
COMMUNICATION – INNOVATION	Jean-Marc COLIN, Annick SABADINI, Dominique MILANI, Christiane LAPEYRE, Caroline AUTHIER, Cédric DAYRAUT, Jean Jacques MOLINIE, Claude DALENS
ACTIONS SOCIALES	Isabelle SCOTTON, Véronique DUMAS, Jean-Marc COLIN, Christophe PIACENTINI, Didier FAJOLLE, Caroline AUTHIER, Sandra AUBRY, Marie Christine CARTIER, Carole COMBES
MANIFESTATIONS	Isabelle SCOTTON, Véronique DUMAS, Jean-Marc COLIN, Guy MULLER, Christophe PIACENTINI, Philippe PORTELLA, Didier FAJOLLE, Christiane LAPEYRE, Patrick FORNARO, Caroline AUTHIER, Sandra AUBRY, Jean Arnaud ELISSALDE
PERSONNEL COMMUNAL	Olivier THERASSE, Véronique DUMAS, Philippe PORTELLA, Christiane LAPEYRE, Cédric DAYRAUT, Marie Christine CARTIER, Claude DALENS
AFFAIRES SCOLAIRES	Véronique DUMAS, Christophe PIACENTINI, Dominique MILANI, Christiane LAPEYRE, Caroline AUTHIER, Claude DALENS
DELEGATION AGRICULTURE	Patrick FORNARO

➤ **Constitution de la Commission d'appel d'offres**

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la constitution des la commission d'appel d'offres, en application des articles L.2121-21 du CGCT et de l'article 22 du Code des Marchés publics.

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide que la commission communale d'appel d'offres sera constituée par les élus suivants :

Olivier THERASSE, maire

Véronique DUMAS, 1^{ère} adjointe au maire

Jean Marc COLIN, 2^{ème} adjoint au maire

Karine NONETTE-MAGNIEN, conseillère municipale.

➤ **Désignation de délégués communaux aux organismes extérieurs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués devant siéger auprès des commissions l'Agglomération Agenaise comme ci-après :

Président	Commissions	Titulaire	Suppléant
Olivier GRIMA Castelculier	Développement économique	Olivier THERASSE	Jean Jacques MOLINIE
Eric BACQUA	Emploi	Christiane LAPEYRE	Véronique DUMAS
Henri TANDONNET Moirax	Infrastructures, schéma de cohérence territoriale, enseignement supérieur et recherche	Véronique DUMAS	Karine NONETTE- MAGNIEN
Christian DEZALOS Boé	Urbanisme, aménagement de l'espace et administration du droit des sols	Guy MULLER	Patrick FORNARO
Christian DELBREL Pont du Casse	Travaux sur bâtiments communautaire et Patrimoine	Philippe PORTELLA	Eveline PEJAC
Bernard LUSSET Adjoint Agen	Finances et Mutualisation	Olivier THERASSE	Claude DALENS
Pierre TREY D'OUSTEAU Bon Rencontre	Collecte, traitement des déchets et économie circulaire	Didier FAJOLLE	Isabelle SCOTTON
Patrick BUISSON Bajamont	Environnement, développement durable et énergies	Elodie AUDUREAU	Frédéric DAILLÉ
Francis GARCIA Le Passage	Cohésion Sociale et Politique de la ville	Christiane LAPEYRE	Jean Marc COLIN

Pascale DE SERMET Colayrac	Transport	Frédéric DAILLÉ	Eveline PEJAC
Pierre DELOUVRIE Saint Hilaire	Eau, Assainissement, Hydraulique et Protection contre les crues	Christophe PIACENTINI	Patrick FORNARO
Jean Marc COLIN Adjoint Ste Colombe	Agglomération numérique Innovation et Petite Enfance		
	Agglomération numérique Innovation	Annick SABADINI	Claude DALENS
	Petite Enfance	Marie- Christine CARTIER	Didier FAJOLLE
Bruno DUBOS Foulayronnes	Habitat Logement Social	Guy MULLER	Christiane LAPEYRE
Jean Marc GILLY Estillac	Voirie et Eclairage Public	Christophe PIACENTINI	Patrick FORNARO
Annie GALAN Sauvagnas	Tourisme et Ruralité	Dominique MILANI	Isabelle SCOTTON
Jean Max LLORCA Agen	Place du handicap et de l'accessibilité	Claude DALENS	Dominique MILANI
Rémi CONSTANS Layrac	Centres bourgs, commerces et services en milieu rural	Isabelle SCOTTON	Didier FAJOLLE
Nadège LAUZZANA Agen	Politique Communautaire de Santé	Christiane LAPEYRE	Frédéric DAILLÉ

➤ **Désignation de délégués communaux aux organismes extérieurs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués devant siéger auprès des organismes et commissions ci-après :

- I Commission Communale des Impôts Directs
- II Syndicat Départemental d'Energie Electrique
- III Centre National d'Action Sociale
- IV Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires
- V Syndicat à Vocation unique Chenil de Caubeyres

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal désigne les élus délégués selon le tableau suivant :

ORGANISMES EXTERIEURS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Commission Communale des Impôts Directs	Olivier THERASSE Frédéric DAILLE Dominique MILANI Eveline PEJAC Véronique DUMAS Christophe PIACENTINI Didier FAJOLLE Isabelle SCOTTON Claude DALENS Jean Jacques MOLINIE Membres extérieurs: MARAVAL Denise	COLIN Jean Marc SABADINI Annick LAPEYRE Christiane FORNARO Patrick AUDUREAU Elodie MULLER Guy PORTELLA Philippe NONETTE-MAGNIEN Karine CARTIER Marie Christine Membres extérieurs: HAMON Jean-Claude
SDEE	Christophe PIACENTINI Claude DALENS	Philippe PORTELLA Marie Christine CARTIER
CNAS	Christiane LAPEYRE	Dominique MILANI
SIVU CAUBEYRES	Eveline PEJAC	Didier FAJOLLE
SITE	Frédéric DAILLE Claude DALENS	Olivier THERASSE Didier FAJOLLES

➤ **Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :**

L'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines compétences au maire en vue d'accélérer la prise de décision des communes et éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

28 matières peuvent être déléguées au maire au choix du conseil municipal, et modifiables en cours de mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
LE CONSEIL MUNICIPAL décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les 11 délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 € fixée par le conseil municipal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie inscrites au budget communal sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Le maire devra rendre compte à l'assemblée des décisions prises par lui-même. (article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales)

➤ **Indemnités du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat :

- **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :**
Population : de 1 000 à 3 499 -- Taux maximal de l'indice 1015 : 43%
Taux voté par le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois : 43% soit une indemnité mensuelle de 1.664,38€ Brut et 1.318,19€ Net
- **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :**
Population : de 1 000 à 3 499 -- Taux maximal de l'indice 1015 : 16,5%
Taux voté par le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois : 14 % soit une indemnité mensuelle de 541,89€ brut et 468,73€ net.
- **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués :**
Population : de 1 000 à 3 499 –
Taux voté par le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois : 5 % soit une indemnité mensuelle de 193,53€ brut et 167,40€ net.

➤ **Délégations du maire**

Le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois est informé des différentes délégations données par le maire aux adjoints :

DELEGATION	à
Délégation de signature auprès du Trésor Public et pour les actes d'Etat Civil	SCOTTON Isabelle 3 ^{ème} adjointe
Délégation de suppléance du maire et des adjoints pour conseils municipaux, réunions de commissions communales ou réunions	Jean Marc COLIN 2 ^{ème} adjoint

diverses	
Délégation – AFFAIRES SCOLAIRES	Véronique DUMAS, 1 ^{ère} adjointe
Délégation – CADRE DE VIE	COLIN Jean-Marc 2 ^{ème} adjoint
Délégation – ACTION SOCIALE- CCAS-	SCOTTON Isabelle 3 ^{ème} adjointe

➤ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune a été transmis au nouveau Conseil Municipal, afin que l'ensemble des élus puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire rappelle que ce document a été approuvé en séance du conseil municipal le 19 décembre 2017 et validé par un arrêté du Maire le 10 janvier 2018.

Suite aux élections municipales, les coordonnées des élus référents (Maire, Adjoints et Conseillers) ont été mises à jour.

Observations : Monsieur Claude Dalens signale qu'il convient de corriger une erreur concernant la salle des Mariages de la Mairie qui est référencée accessible aux PMR, alors que ce n'est pas le cas. Le dossier sera rectifié en ce sens.

➤ **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :**

Le PEDT actuel arrive au terme de ses 3 ans et il convient de le renouveler afin que la Commune puisse continuer à bénéficier de la subvention pour aider au financement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : 50 € par an et par enfant scolarisé.

Le renouvellement du projet Educatif Territorial a été élaboré en commission avec l'aide des parents d'élèves élus en conseil d'école, et Madame la Directrice des Ecoles courant mai 2018.

Une réunion est prévue lundi 18 juin à 17 h 30 avec les animateurs, les parents d'élèves et la Directrice afin de faire un bilan des TAP durant cette année scolaire.

Un exemplaire a été transmis à la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, service Jeunesse et Sports afin d'avoir leur avis.

Le délai de transmission de la demande de renouvellement du PEDT a été repoussé au 6 juillet.

Le document a été transmis aux conseillers et n'appelle aucune observation.

➤ **Questions diverses :**

- **Agglomération Agenaise**

Monsieur le maire informe l'assemblée M. Jean-Marc Colin gardera sa vice-présidence à l'Agglomération d'Agen afin de mener à bien son engagement pour la petite enfance et le numérique. Monsieur le Maire assistera tous les jeudis au bureau communautaire afin de représenter la Commune.

L'organigramme de l'Agglomération d'Agen est remis à chaque conseiller municipal.

- **Conseil d'école**

Il se réunira demain jeudi 14 juin à 18 h.

En raison de l'absence de Madame Véronique DUMAS, Adjointe, Monsieur le Maire et Madame Dominique MILANI assisteront à la réunion.

- **Agenda**

Les prochains conseils municipaux se dérouleront les :

Mardi 3 juillet 2018 à 20 h 30

Mardi 4 septembre 2018 à 20 h 30

Mardi 6 novembre 2018 à 20 h 30

Mardi 11 décembre 2018 à 20 h 30.

Le Comité Consultatif MANIFESTATIONS aura lieu le lundi 18 juin à 20 h 30 afin de préparer les prochaines manifestations.

Le Comité Consultatif ACTION SOCIALE se réunira le mercredi 27 juin à 18 h 30.

La visite du Jury régional des Villes et Villages Fleuris aura lieu le mardi 28 août à 8 h 30.

Madame Eveline PEJAC demande si une rencontre avec le personnel municipal est programmée avec le Comité Consultatif PERSONNEL COMMUNAL. Monsieur le Maire précise que cette rencontre est prévue, mais les modalités restent à déterminer en raison des nombreux emplois du temps.

Madame Karine NONETTE-MAGNIEN demande s'il est possible d'organiser une réunion spécifique au projet de Mourrens afin que tous les conseillers municipaux prennent connaissance du dossier. Monsieur Jean Marc Colin propose de programmer une visite sur place et de faire une présentation par le Cabinet d'Architecte Thouin. La date reste à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt et une heure cinquante.